

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Xavier Magnin, François Lance,
Guy Mettan, Jean-Marc Guinchard, Anne Marie
von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Vincent
Maitre, Marie-Thérèse Engelberts, Bertrand
Buchs, Delphine Bachmann

Date de dépôt : 13 mars 2018

Proposition de motion **pour un meilleur soutien au sport en milieu scolaire à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 68, al. 3 de la Constitution fédérale suisse, du 18 avril 1999 (RS 101), lequel stipule que la Confédération « peut légiférer sur la pratique du sport par les jeunes et déclarer obligatoire l'enseignement du sport dans les écoles » ;
- la loi fédérale sur l'encouragement du sport, du 17 juin 2011 (RS 415.0) ;
- le message du Conseil fédéral concernant la loi sur l'encouragement du sport et la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport, du 11 novembre 2009¹ (RS 09.082) ;
- l'article 207, al. 1 et 3, de la constitution genevoise, du 14 octobre 2012 (A 2 00), lequel stipule que l'Etat « met en œuvre une politique de la jeunesse qui tient compte des besoins et intérêts des enfants et des jeunes [...] » et « les encourage à pratiquer le sport » ;
- l'exigence fédérale de garantir dans chaque canton au moins 3 heures hebdomadaires d'éducation physique à l'école obligatoire, soit l'école primaire et le cycle d'orientation ;
- l'importance cruciale de favoriser la condition physique, l'état de santé et les compétences sociales des enfants au cours de leur parcours scolaire ;

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2009/7401.pdf>.

- le non-respect de cette exigence fédérale dans tout l'enseignement secondaire I genevois, avec seulement deux heures hebdomadaires dispensées en 2^e et 3^e années du cycle d'orientation ;
- l'introduction dès la rentrée 2017 d'une 3^e heure de sport uniquement pour les élèves des regroupements R1 et R2 de première année, créant ainsi une inégalité de traitement manifeste entre les élèves d'un même degré et les degrés eux-mêmes ;
- la nécessité de lutter contre la sédentarité et les risques sanitaires de surpoids, d'aider nos jeunes à mieux se sentir dans leur corps et ainsi d'améliorer leur réussite scolaire ;
- les conclusions de l'OMS, laquelle recommande au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue pour les jeunes de 5 à 17 ans,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place, au plus tard pour la rentrée 2019, les 3 heures de sport hebdomadaires pour tout le secondaire I, soit tous les élèves de 9^e, 10^e et 11^e années inscrits au cycle d'orientation, quel que soit leur regroupement ;
- à évaluer, au plus tard pour la rentrée 2019, le potentiel manque de salles de sports sur le canton pour pouvoir respecter la loi fédérale et envisager la mise en place à moyen terme d'une 4^e heure de sport hebdomadaire à l'école obligatoire ;
- à créer, au plus tard pour la rentrée 2019, une section « Sport » au cycle d'orientation – soit une quatrième section après « Littéraire et scientifique » (LS), « Langues vivantes et communication » (LC), « Communication et technologie » (CT) – avec la possibilité pour les élèves y inscrits d'avoir entre 3 et 5 heures d'activité physique, en plus des 3 heures obligatoires pour tous ;
- à mettre en place, au plus tard pour la rentrée 2019, 3 heures de sport hebdomadaires pour tous les élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement secondaire II, soit les centres de formation professionnelle, les écoles de culture générale et les collèges.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'ordonnance du 26 juin 1972 concernant la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports [RS 415.01], révisée en 1988 et 2012², a très tôt invité les cantons à garantir au moins 3 heures hebdomadaires d'éducation physique à l'école obligatoire, soit l'école primaire et le cycle d'orientation.

Le choix politique de favoriser ainsi la condition physique, l'état de santé et les compétences sociales des enfants depuis lors a sans cesse été confirmé, dont tout dernièrement en 2011, avec la troisième révision de la loi fédérale sur l'encouragement du sport³ (RS 415.0).

A Genève la situation est pourtant tout autre.

Si l'école primaire genevoise respecte amplement cette exigence fédérale, ce n'est de loin pas le cas pour le secondaire I, où seules deux heures de sport hebdomadaires étaient encore dispensées dans les cycles d'orientation genevois l'année dernière.

C'est notamment grâce à l'association des maîtres d'éducation physique (AGMEP), qui a dénoncé en 2015 cet état de fait et à qui le Tribunal fédéral a donné raison deux ans plus tard, que la rentrée scolaire de 2017 a enfin pu voir l'introduction d'une 3^e heure de sport au cycle d'orientation.

Cette mesure ne concerne cependant ni tous les degrés ni tous les élèves d'un même degré. Autrement dit, seuls les élèves des regroupements R1 et R2 de 9^e année ont pu bénéficier de cette heure supplémentaire pendant l'année scolaire 2017-2018, passant d'un agenda hebdomadaire de 32 à 33 heures de cours.

Les élèves des regroupements R1 sont pour l'heure dispensés de cette 3^e heure de sport sous prétexte qu'ils ont déjà actuellement 33 heures hebdomadaires de cours et qu'ils l'obtiendront lors la refonte de la nouvelle grille horaire du cycle, annoncée pour la rentrée 2019 au plus tard.

Le Parti Démocrate-Chrétien, pour sa part, ne cautionne aucunement une telle inégalité de traitement entre des élèves d'un même degré, cela d'autant

² <https://goo.gl/gsbBdy>.

³ <https://goo.gl/c5KcGJ>.

plus que les élèves de 10^e et 11^e années ne peuvent compter actuellement que sur les deux heures hebdomadaires déjà existantes.

Le DIP tentera sans aucun doute de nous rassurer en nous rappelant l'importance d'une mise en œuvre progressive, qui tienne compte des coûts investis, du personnel nécessaire et de l'équilibre des horaires.

La 3^e heure de sport a beau être une promesse de législature portée avec détermination par le département, nous restons convaincus que le bilan de législature après 4 ans et demi de promesses reste excessivement mince sur ce dossier.

Rappelons d'ailleurs que ces 3 heures, un minimum fédéral régulièrement transformé par le débat genevois en un maximum difficilement surmontable, ne constituent même pas 10% de la grille horaire d'un élève lors de son parcours scolaire obligatoire ; une situation insuffisante si l'on s'en tient aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), laquelle recommande, dans un rapport de 2010 (p. 17-22)⁴, pas moins de 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue pour les jeunes de 5 à 17 ans.

C'est afin de lutter contre la sédentarité et les risques sanitaires de surpoids mais aussi d'aider nos jeunes à mieux se sentir dans leur corps – et ainsi améliorer leur réussite scolaire –, que le PDC souhaite au plus tard pour la rentrée 2019 :

- la mise en place de 3 heures de sport hebdomadaires pour tout le secondaire I, soit tous les élèves de 9^e, 10^e et 11^e années inscrits au cycle d'orientation, quel que soit leur regroupement ;
- l'évaluation du potentiel manque de salles de sports sur le canton pour pouvoir respecter la loi fédérale et envisager la mise en place à moyen terme d'une 4^e heure de sport hebdomadaire à l'école obligatoire ;
- la création d'une section « Sport » au cycle d'orientation – soit une quatrième section après « Littéraire et scientifique » (LS), « Langues vivantes et communication » (LC), « Communication et technologie » (CT) – avec la possibilité pour les élèves y inscrits d'avoir entre 3 et 5 heures d'activité physique, en plus des 3 heures obligatoires pour tous ;
- la mise en place de 3 heures de sport hebdomadaires pour tous les élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement secondaire II, soit les centres de formation professionnelle, les écoles de culture générale et les collèges.

⁴ <https://goo.gl/AeENPK>.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions du soutien que vous voudrez bien porter à cette proposition de motion.

ANNEXE

Nouvelle grille horaire (2017-2018) :

https://www.ge.ch/cycle_orientation/doc/grille_horaire_annee_harmos.pdf